



Municipalité de Saint-Côme

1673, 55^e rue, Saint-Côme
(Québec) J0K 2B0

www.stcomelanaudiere.ca
Tél. : 450 883-2726
Télec. : 450 883-6431

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 798-2024

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET AU CODE MUNICIPAL QUE :

Le règlement **798-2024** a été adopté par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 24 février 2025. Ce règlement vise à modifier le règlement de zonage 206-1990 afin d'autoriser l'usage unifamiliale jumelée et unifamiliale contigüe dans la zone 828-A.

Le règlement **798-2024** a été reconnu conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et dispositions du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de Matawinie. Il a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie le 28 février 2025; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

DONNÉ À SAINT-CÔME CE 3^e JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière